



Commission des Statuts et Règlements

PROCES-VERBAL

Réunion en VISIO du 04/07/2024

Président de séance : M. Gilles POSTERNAK

Présents : Mme Nathalie SEVENO, MM. Fatah LARAB, Nordine DJEDDI et Laurent BOUSSOULADE

Excusés : MM. Olivier FOURRIER, Jocelyn BOISDUR, Fabrice BENBOUAZZA, Charles DELAUNEY et Michael AKPOLI

Dossier n°161

Match n°25946052 du 14/10/2023

SENIORS D2 PARIS SPORT CULTURE / ENFANTS DE PASSY

*Lecture du mail officiel de CHAMPIONNET SPORT PARIS adressé le 29 juin 2024 (15h18) concernant une demande d'évocation sur le match cité en objet concernant la signature d'un médecin sur la licence du joueur AIDOUZI ZIYED (PARIS SPORT CULTURE)

*Lecture de la demande d'observation adressée par le district au club de PARIS SPORT CULTURE

*Lecture des observations formulées par PARIS SPORT CULTURE dans sa réponse du 02/07/2024

Considérant que la rencontre objet de l'évocation est homologuée,

Par ce motif,

La commission décide que l'évocation est irrecevable, et confirme le résultat acquis sur le terrain.

DROITS CONSERVES

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues à l'article 31 du RSG du District

Prochaine réunion : sur convocation

Président de séance,
Gilles POSTERNAK

Secrétaire de séance,
Laurent BOUSSOULADE